



**Vous travaillez dans CP 145.04 (les parcs et jardins)?
Votre prime syndicale et de fidélité sont payées en
décembre !**

E.R. : Dominik Roland – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

28/11/18

Quand les primes sont-elles payées ?

Votre prime de fidélité et la prime syndicale vous seront versées simultanément en décembre 2018.

Quels sont les montants ?

Prime syndicale : max. 145,00 €, 12,08 € par mois.

Prime de fidélité :

- De 0 à 5 ans de service consécutifs dans le secteur : 6,00 % du salaire brut;
- De 5 à 15 ans de service consécutifs dans le secteur : 7,00 du salaire brut;
- Plus de 15 ans de service consécutifs dans le secteur : 8,50 du salaire brut.

La période de référence pour les deux primes est du 1er juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018.

Comment s'effectue ces primes?

Pour les deux primes, le Fonds vous enverra une attestation que vous devez remettre dûment complétée à votre secrétariat CGSLB local. Votre numéro de compte et votre numéro d'affiliation doivent absolument figurer sur l'attestation.